

Exportations françaises d'armement en 2024 : des ventes d'armes en forte hausse

Publié le 30 septembre 2025

🕒 3 minutes

Par : La Rédaction (<https://www.vie-publique.fr/auteur/18466-la-redaction>)

Le bilan de l'année 2024 des prises de commande s'élève à 21,6 milliards d'euros. La France se positionne au rang de deuxième nation exportatrice mondiale, la France ayant presque triplé ses exportations majeures vers d'autres États européens entre 2015-2019 et 2020-2024.

Depuis 1988, le [ministère](https://www.vie-publique.fr/#) des armées rend compte chaque année des ventes d'armement à travers l'établissement d'un rapport public. Le ministère vient de rendre public le rapport au Parlement 2025 sur les ventes françaises d'armement (<https://www.vie-publique.frhttps://www.defense.gouv.fr/rapport-au-parlement-2025-exportations-darmement-france>). En 2024, la France a consolidé sa position parmi les principaux exportateurs mondiaux d'armement. Les exportations jouent un rôle majeur sur le plan économique, le secteur représentant 220 000 emplois répartis sur l'ensemble du territoire.

21,6 milliards d'euros de prises de commande

Le **bilan de l'année 2024** des prises de commande s'élève à **21,6 milliards d'euros** avec notamment :

- l'entrée en vigueur d'une dernière tranche de commande de **dix-huit Rafale** pour l'**Indonésie** ;
- l'entrée en vigueur d'une commande de **douze Rafale** pour la **Serbie** ;
- la commande de **quatre sous-marins d'attaque** par les **Pays-Bas**.

Le secteur aéronautique représente environ 43% des prises de commande en 2024, le secteur naval environ 33%, tandis que le secteur des matériels terrestres environ 15%. Enfin, celui des radars et des systèmes de communication représente 5% et celui des missiles 4%.

Fait notable : **60%** des contrats à l'export ont été conclus avec des **pays européens** (dont près de 40% avec des pays de l'Union européenne) avec en particulier les **Pays-Bas** (5,9 milliards d'euros), la **Serbie** (2,75 milliards d'euros, la **Pologne** (1,18 milliard d'euros) et l'**Ukraine** (907 millions d'euros). L'Asie et le Proche et Moyen-Orient ont respectivement représenté 23% et 11% des exportations françaises.

Détail des prises de commandes des États membres de l'Union européenne en 2024

En millions d'euros (euros courants)

Pays	2024
Pays-Bas	5901,2
Pologne	1181,1
Belgique	320,3
Allemagne	232,1
Italie	224,6
Espagne	139,5
Estonie	132,9
Lettonie	124,8
Grèce	111,6
Suède	104,0
Slovaquie	82,5
Autriche	54,1
Lituanie	47,4
Danemark	39,2
Chypre	27,7
Croatie	21,6
Roumanie	18,7
République tchèque	9,1
Finlande	7,9
Portugal	6,8
Hongrie	6,3
Bulgarie	1,4
Luxembourg	0,8
Slovénie	0,4
Irlande	0,1
Malte	0,0
Total Union européenne	8796,2

La dynamique témoigne d'une convergence renforcée en faveur d'une industrie de défense européenne plus intégrée et autonome, en cohérence avec la construction de l'Europe de la défense, estime le rapport.

En bref

Union européenne : quelle politique de défense pour l'Europe ?

(<https://www.vie-publique.fr/en-bref/297202-ue-quelle-politique-de-defense-pour-leurope>)

7 février 2025

Quelles sont les évolutions de la demande ?

Certaines tendances se dégagent au niveau des acheteurs :

- au niveau européen, EDIRPA (instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes, *European Defence Industry Reinforcement through common Procurement Act*), mis en œuvre à partir de 2023, a initié une **tendance vers des acquisitions conjointes au niveau européen** ;
- dans un contexte de tensions internationales, les acheteurs expriment **des besoins à satisfaire rapidement** alors que les cycles industriels peuvent être longs. Des outils efficaces doivent être déployés pour assurer des solutions via des matériels entrant en service dans les armées sans limiter de trop les capacités des forces armées ;
- les États mettent davantage en place des **stratégies d'accroissement de l'autosuffisance**. La question de consentir à des transferts de technologies ou de nouer des coopérations industrielles se pose davantage.

La politique d'exportation d'armement de la France répond à deux objectifs principaux, selon le rapport :

- contribuer à la sécurité internationale en répondant aux besoins légitimes de défense de nos partenaires tout en agissant comme levier pour renforcer avec eux des coopérations de défense nécessaires à notre propre sécurité ;
- disposer, dans la durée, d'une industrie française et européenne apte à "équiper nos forces en cohérence avec nos ambitions stratégiques et notre modèle d'armée".

En bref

UE : une stratégie européenne pour l'industrie de défense (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/293269-ue-quelle-est-la-strategie-europeenne-pour-lindustrie-de-la-defense>)

8 mars 2024